



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FEVRIER 2017

Délibération n° CA-2017-003

Portant approbation du plan d'action 2016-2020 de l'établissement

Le Conseil d'administration du Parc national de La Réunion, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel GONTHIER, Président ,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-8 et suivants et R.331-29,

Vu les articles 26 et 27 du décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le parc national de La Réunion,

Vu le rapport DIR-2017-002 de présentation du plan d'action 2016-2020 de l'établissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité valide:

- Les 7 axes du plan d'action autour desquels se déclinent les 54 actions qui couvrent l'ensemble des champs d'activité du Parc national de La Réunion

Le Directeur de l'établissement public du Parc national de La Réunion est chargé de l'exécution de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.331-35 du code de l'environnement.

La Plaine des Palmistes, le 16 Février 2017



Diffusion et publication :
Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
Affichage siège (2 mois)

Date de publication :	
Date d'affichage	
Date de retrait	